



République de Guinée
Ministère des Infrastructures



البنك الإسلامي للتنمية
Islamic Development Bank

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI N° : 01/MDC/G61/25

(SERVICES DE CONSULTANTS / SELECTION DE FIRME DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DE GUINEE

Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué: 53 Km)

Secteur des Infrastructures de Transports

Services de Consultants

Mode de financement: VENTE À TEMPÉRAMENT

Numéro de financement du Projet: GIN 1061

Sélection d'une Firme PM (Pays Membres de la BIsD) de Consultants pour la Mission de Contrôle et de Supervision des Travaux du Projet GIN 1061

1. La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BisD) afin de couvrir le coût du **Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué : 53 Km)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des Services de Consultant. Le Tronçon Mali-Gadalougué, d'un linéaire de 53 Km, se présente en un lot unique.
2. Les Services (attendus de la Firme de Consultants) comprennent sans être limitatif : Examen, contrôle et approbation des plans de construction et notes de calcul ; Contrôle technique et surveillance de l'exécution des travaux ; Contrôle géotechnique (réalisation des essais, ...) ; Contrôle topographique ; Contrôle administratif et financier (vérification des décomptes, établissement des rapports périodiques) ; Campagne de sensibilisation à la sécurité routière et à la protection de l'environnement ; Établissement des matricules des routes, des ouvrages et validation des plans de récolement ; Transfert de Technologie, formation des Ingénieurs Stagiaires juniors ; Participation à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux, ...

Les Services sont prévus pour être réalisés durant la période allant du mois d'**Avril 2027** au mois d'**Août 2030** pour une durée totale de 40 mois. La date de démarrage prévisible des prestations est le **30 Avril 2027**. Le niveau d'efforts est estimé à 304 experts-mois. La durée de réalisation des travaux est de 38 mois.

3. Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la Mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA). MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI.
QUARTIER ALMAMYA. COMMUNE DE KALOUM. BP : 1691- CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.

Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37).

E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE Guinée SA) du Ministère des Infrastructures de la République de Guinée, Agence d'Exécution du Projet, invite **les Bureaux de Consultants éligibles** à manifester leur intérêt en vue de fournir les Services ci-dessus.



5. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
6. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

| N° | N° Critère | Critères d'établissement de la liste restreinte |
|----|-----------------|---|
| 1 | Critère (i) : | Être une Firme PM en vertu des règles d'éligibilité de la BID. |
| 2 | Critère (ii) : | L'organisation technique et managériale de la Firme. |
| 3 | Critère (iii) : | L'expérience générale de la Firme en qualité de Bureau de Consultants dans le domaine des infrastructures. |
| 4 | Critère (iv) : | Les qualifications de la Firme dans l'exécution des missions analogues : Le Consultant doit avoir réalisé, de janvier 2016 à maintenant, au moins cinq (05) missions (ou prestations ou références) de Contrôle et de Surveillance de Travaux de Construction de routes neuves revêtues d'au moins 40 Km de linéaire avec les caractéristiques techniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux (02) références pour lesquelles une des couches de structure est en Grave Bitume (GB); et • Au moins trois (03) références pour lesquelles le revêtement est en Béton Bitumineux (BB). Chaque prestation doit être justifiée par une attestation de service fait, délivrée par le Maître d'Ouvrage bénéficiaire. |
| 5 | Critère (v) : | Expérience de travail (nombre de missions réalisées par le Bureau) en zone de forte pluviométrie (≥ 1200 mm). |

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation à ce stade de l'établissement de la liste restreinte.

7. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des **Cluses 1.12.1 et 1.12.2** (Partie 01-Politiques des acquisitions / Chapitre 01-Dispositions Générales) des « **Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement** (les « Directives »), **Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023** » définissant les règles de la BlSD concernant les conflits d'intérêt.
8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un Groupement de Consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du Contrat, en cas d'attribution. Et le nombre autorisé de Firmes de Consultants pouvant constituer un même groupement est non limité.
9. La sélection se fera en conformité avec la méthode **SFQC (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût)** stipulée dans les « **Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement** (les « Directives »), **Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023** ».
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles, à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrables du lundi au vendredi, à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux indiquées : **08h00 à 16h00, heures locales.**
11. Les Dossiers de Manifestation d'intérêt (ensemble des pièces à fournir) sous forme écrite doivent être déposés (en personne ; le dépôt électronique ou autre étant proscrit) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **17 Juillet 2026**.

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : **M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID**

**AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA). MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI.
QUARTIER ALMAMYA. COMMUNE DE KALOUM. BP : 1691- CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.**

Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37).

E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn



4

Remarques importantes :

- 1) Les expériences (les missions, les projets ou les qualifications) devront être justifiées par des attestations de bonne fin délivrées par des Maîtres d'ouvrages sous peine de non prise en compte. Avec indication obligatoire des coordonnées (adresses) récentes et complètes (Dénomination, boîte postale, téléphone, e-mails, ...) du Maître d'Ouvrage l'ayant délivrée.
- 2) La langue utilisée est obligatoirement le français. Avec obligation de traduction de tout document qui ne soit pas en Français ;
- 3) Il est à noter que seuls les Bureaux de Consultants PM (Pays Membres de la BID) sont éligibles pour ce marché conformément à la Clause 1.11.4 (Partie 01/Chapitre 01) et aux Clauses 1.14.1 à 1.14.5 (Partie 01/Chapitre 01) des « Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives »), Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023 » définissant respectivement les règles de la BlSD relatives à la qualité de « Firms PM » et les règles de la BID relatives aux Associations de Consultants (Groupements de Firms de Consultants).

4) Présentation de la Soumission :

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt (DMI) d'une Firms sera présentée dans une enveloppe, contenant : un (01) original du DMI en papier + trois (03) copies du DMI en papier + une (01) version électronique de l'original du DMI (sous la forme de clé USB). Le contenu de la clé USB doit être absolument identique à celui de l'original en papier.

L'original du Dossier de Manifestation d'Intérêt, chacune des 03 copies du DMI en papier ainsi que la version électronique de l'original du DMI de chaque Firms comprendront les pièces (ou documents) suivantes :

- a) **Une Manifestation d'intérêt (sous forme de lettre)**, sur papier avec en-tête de la Firms, signée par le représentant habilité de la Firms (ou le Mandataire du Groupement) et adressée à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE-Guinée SA, Chef de l'Agence d'Exécution du Projet GIN 1061 ;
- b) **La présentation générale de la Firms** consistant en une brève description de la Firms y compris l'indication obligatoire des informations suivantes :
- c) L'adresse complète de la Firms (Dénomination, Sigle, Boîte Postale, Téléphone, E-mails à contacter, ...) ;
- d) L'ensemble de ses filiales et les liens de dépendances (si applicable) et/ou sa société mère et les liens de dépendances (si applicable) ;
- e) Les principaux documents constitutifs de la Firms (**RCCM, PV d'assemblée générale, ...**) ;
- f) Le pays où la Firms a été immatriculée ou constituée légalement ;
- g) La liste du personnel dirigeant et professionnel de la Firms (avec indication de la filiation, du poste occupé et de la nationalité pour chaque membre du personnel) ;
- h) L'aire principale d'activités de la Firms ainsi que toute autre information jugée utile.
- i) **L'Accord de groupement** le cas échéant (en cas de groupement) précisant obligatoirement les rôles et responsabilités de chaque membre du Groupement ;
- j) **La Déclaration sur l'honneur** relative au conflit d'intérêt, aux sanctions, à l'exclusion par la BID et au boycott ;
- k) **L'expérience Générale de la Firms** en tant que Bureau de consultants dans le domaine des infrastructures ;
- l) **Les qualifications de la Firms** dans l'exécution des missions analogues (Contrôle et Supervision des Travaux de construction de routes neuves revêtues en béton bitumineux d'au moins 40 Km) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 ;
- m) **Organisation technique et managériale de la Firms** (ou du Groupement, le cas échéant) ;
- n) **Expériences de travail en zone subsaharienne de la Firms** (ou du Groupement, le cas échéant).

N.B : Notez bien que le terme « zone subsaharienne » signifie : « toute zone dans le monde ayant une pluviométrie annuelle supérieure à 1200 mm ».

Conakry, le 19 Juin 2026

Directeur Général / AGEROUTE GUINEE SA

P.O Directeur Général Adjoint

M. Moïse SIDIBÉ

M. Moïse SIDIBÉ

